PICTET
Asset Management

Fiche technique mensuelle
destinée au marketing

Données au 29.02.2024

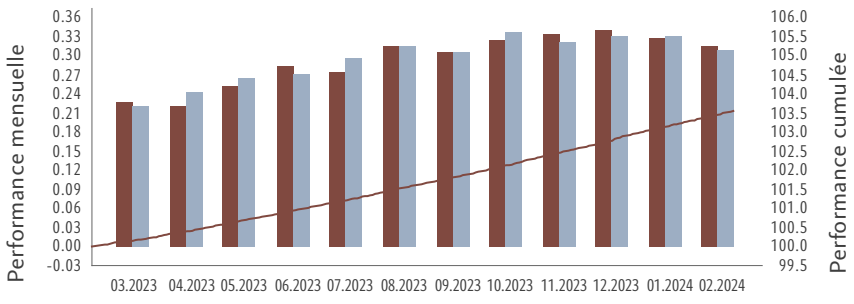
Pictet - Short-Term Money Market EUR - I dy

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Objectif
Préserver la valeur de votre investissement tout en générant un rendement conforme aux taux du marché monétaire.
Indice de référence
FTSE EUR 1-Month Eurodeposit (EUR), un indice qui ne prend pas en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Utilisé pour la mesure du rendement.
Actifs en portefeuille
Le Compartiment investit principalement dans des instruments du marché monétaire à court terme émis par des émetteurs possédant une notation élevée et qui sont libellés en Euros (EUR) ou couverts systématiquement par rapport à cette devise (de sorte que les investissements n'ont qu'une exposition limitée ou nulle au risque de change).
Processus d'investissement
Dans sa gestion active du Compartiment, le gestionnaire d'investissement utilise une combinaison d'analyse des marchés et d'analyse des émetteurs afin d'identifier les titres offrant les meilleures performances à la lumière des tendances des taux d'intérêt.

L'approche de gestion du Compartiment utilise des contrôles stricts du risque. Le gestionnaire d'investissement considère les facteurs ESG comme un élément fondamental de sa stratégie et adopte une approche orientée qui vise à augmenter la pondération des titres présentant de faibles risques en matière de durabilité et/ou à réduire la pondération des titres qui présentent des risques élevés en matière de durabilité, dans le respect des pratiques de bonne gouvernance. Les activités ayant des incidences négatives sur la société ou l'environnement sont également évitées. Les droits de vote sont exercés de manière méthodique, et un engagement avec les sociétés est possible en vue d'exercer une influence positive sur leurs pratiques en matière d'ESG. Pour de plus amples informations, voir le cadre d'exclusion intégré à notre Politique d'Investissement Responsable*, catégorie de produits relevant de l'article 8 du SFDR. La composition du portefeuille n'est pas limitée par rapport à l'indice de référence, de sorte que la similitude des performances du Compartiment avec celle de l'indice de référence peut varier.

Performances des 12 derniers mois (Net of fees**)



Pictet - Short-Term Money Market EUR - I dy (MENSUELLE)
Pictet - Short-Term Money Market EUR - I dy (CUMULÉE)
FTSE EUR 1-Month Eurodeposit (EUR) (MENSUELLE)
FTSE EUR 1-Month Eurodeposit (EUR) (CUMULÉE)

En bref

Taille du fonds	EUR 8 703 Mio
Rendement courant (net de frais)	3.84%
WAM (jours)	21
WAL (jours)	84

Classification SFDR[1]

Article 6	Article 8	Article 9

Catégorie de risque SRI[2]

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7

Risque plus faible — Risque plus élevé

Informations générales

Ouvert aux Investisseurs Particuliers	Oui
Forme juridique	Compartiment d'une SICAV
Statut réglementaire	OPCVM
Catégorie du marché monétaire	Fonds du monétaire à court terme
Type de VNI	VNIV
Notation du fonds	Moody's - Aaa-mf
Domicile	Luxembourg
Date de création	19.12.2017
Date de lancement	19.12.2017
Devise de la classe d'actions	EUR
Devise du compartiment	EUR
Dividende	Distribué
Fréquence du dividende	Annuelle
ISIN	LU1737066420
Bloomberg	PSTIDYE LX
Indice de référence	FTSE EUR 1-Month Eurodeposit (EUR)
Heure limite de transaction	T CET 13:00
Règlement (sous./rachat)	T+1
Calcul de la VNI	Quotidien
Horizon d'investissement min. (jours)	1-5

1. Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Veuillez vous référer au glossaire.

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES
Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir

Indice actuel: FTSE EUR 1-Month Eurodeposit (EUR) valable à partir du 19.12.2017

Source: Pictet Asset Management
*
La Politique d'investissement responsable est disponible à l'adresse https://documents.am.pictet/library/en/other?documentTypes=RI_POLICY&businessLine=PAM
**Frais courants réels inclus, mais hors frais de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur.

2. La source de l'ISR est le dernier DIC publié pour la catégorie d'actions. Pour plus d'informations veuillez vous référer à la section Considérations sur les risques.

Équipe de gestion

Sylvian Mauron, Philippe Billot
Pictet Asset Management SA

AVERTISSEMENTS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE

Les données de performance publiées représentent des données du passé. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il n'existe absolument aucune garantie d'atteindre des rendements similaires à l'avenir. La valeur et les revenus éventuels de vos investissements peuvent fluctuer avec la situation du marché, et vos investissements peuvent perdre tout ou partie de leur valeur. Le Fonds est susceptible d'être affecté par les fluctuations des taux de change. Ceux-ci peuvent engendrer un effet négatif sur la valeur ou les revenus du fonds.

Commissions applicables

Frais courants[1]	0.17%
Frais d'entrée et de sortie[2]	-

Source: Pictet Asset Management

1. Veuillez vous référer au glossaire financier pour la définition et la Méthode de calcul des Commissions de performance, le cas échéant. Tous les frais ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Veuillez vous référer au prospectus et PRIIPS KID.

2. Nous ne facturons pas de coût d'entrée ou de sortie, mais la personne qui vous vend le produit peut vous facturer jusqu'à 5% maximum de coût d'entrée, jusqu'à 1% de coût de sortie et jusqu'à 2% de coût de conversion.

Caractéristiques du portefeuille

À FIN FÉVRIER 2024	
Volatilité annualisée (%) (SUR 3 ANNÉES)	0.55
Dividende (05.12.2023)	3.45
Nombre de positions	168

Source: Pictet Asset Management

PERFORMANCES

Cumulée (%)

	Depuis début d'année	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN	2 ANS	3 ANS	5 ANS	DEPUIS LE LANCEMENT
Fonds	0.64	0.31	0.98	1.95	3.55	3.96	3.32	2.37	1.85
Indice de référence	0.64	0.31	0.97	1.94	3.58	4.03	3.35	2.25	1.67

Année civile (%)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Fonds	3.23	-0.04	-0.61	-0.44	-0.45	-0.42	-	-	-	-
Indice de référence	3.28	-0.03	-0.63	-0.57	-0.48	-0.47	-	-	-	-

Annualisée (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS LE LANCEMENT
Fonds	3.55	1.09	0.47	0.30
Indice de référence	3.58	1.11	0.45	0.27

La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Veuillez consulter la section "Considérations relatives aux risques" et au prospectus pour plus d'informations.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX RISQUES

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas repris dans l'Indicateur synthétique de risque, par exemple:

- Risque de devise: lorsque votre devise de référence diffère de la devise de la catégorie d'actions, les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre devise; votre gain final dépendra donc du taux de change entre la devise de référence et votre devise locale.
- Risque des dérivés financiers: l'effet de levier résultant des instruments dérivés amplifie les pertes dans certaines conditions de marché.
- Risque de durabilité: les événements à risque liés aux ESG peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement s'ils se produisent.

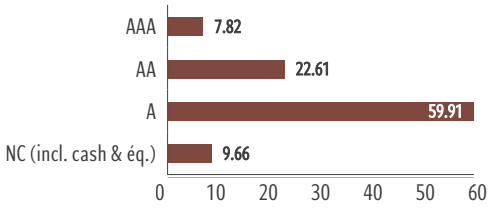
De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

RÉPARTITIONS DU PORTEFEUILLE

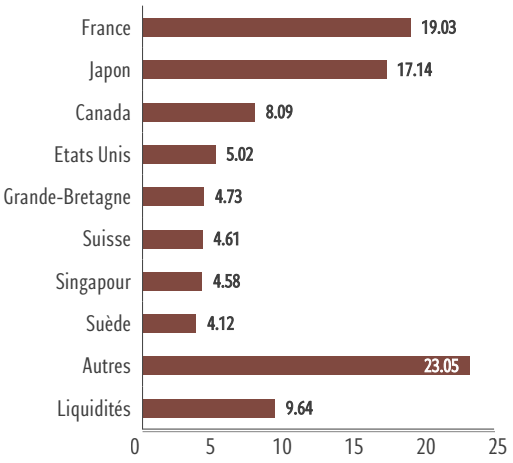
10 principales obligations (% des actifs)

Cp Ntt Finance Uk Zero % 19.03.2024	1.14
Cp Unedic Zero % 22.05.2024	1.13
Cp Bnp Paribas Zero % 19.09.2024	1.12
Cp Unedic Zero % 21.03.2024	1.09
Cd Kbc Bank Nv Zero % 28.05.2024	1.02
Cd Abn Amro Bank Nv Zero % 05.06.2024	1.02
Cd Goldman Sachs In Zero % 05.06.2024	1.02
Cd Kbc Bank Nv Zero % 28.06.2024	1.02
Cp Tennet Hld Bv Zero % 22.03.2024	0.97
Cp Unedic Zero % 25.03.2024	0.97

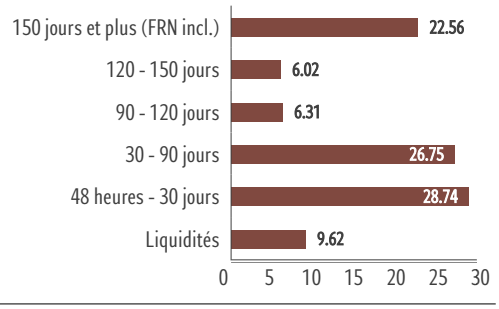
Répartition par notations (% des actifs)



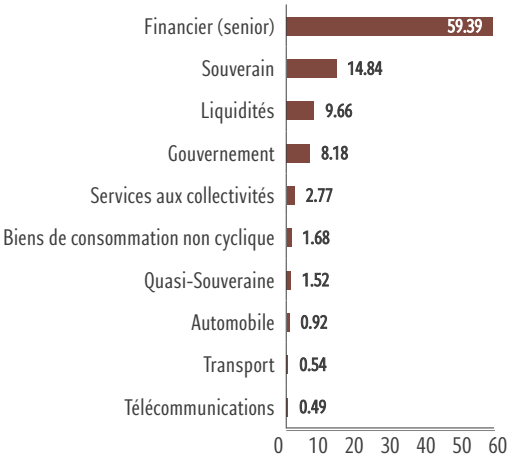
Répartition géographique (% des actifs)



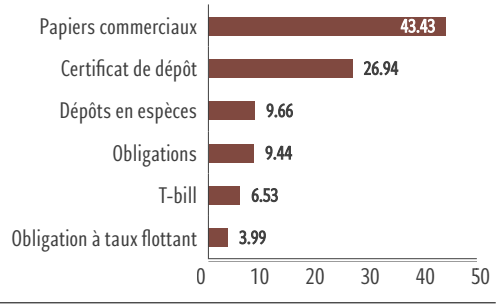
Répartition des maturités (% des actifs)



Secteur économique (% de l'actif)



Répartition des instruments (% de l'actif)



Source: Pictet Asset Management

GLOSSAIRE FINANCIER

Heure limite de transaction
Heure limite de transmission des ordres à l'agent de transfert au Luxembourg, comme indiqué aux annexes concernées du prospectus. Il est possible que vous deviez soumettre vos ordres à votre conseiller financier ou distributeur de fonds pour une heure limite plus avancée.

Frais de conversion
Frais versés pour le transfert d'actions d'une catégorie de parts/d'actions vers une autre catégorie de parts/d'actions.

Écart-type et volatilité annualisée
La volatilité annualisée est un indicateur de risque indiquant l'ampleur des fluctuations de prix d'un titre ou des parts d'un fonds par rapport à son prix moyen et sur une période donnée. Plus la volatilité est élevée, plus les fluctuations sont grandes.

Date de création
La date de création est la date prise en compte pour le début du calcul des performances. Elle correspond à la date de lancement.

Date de lancement
La date de lancement est la date à laquelle le compartiment a été activé sous sa forme juridique actuelle.

Notation
La notation est un score attribué par les agences de notation et qui reflète l'avis de ces agences quant à la solvabilité d'un émetteur.

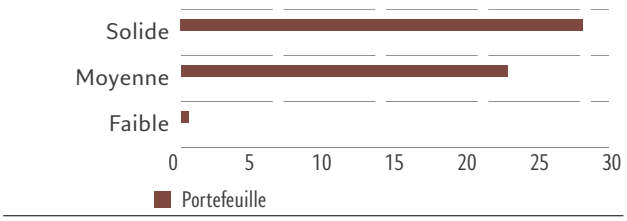
Valeur Nette d'Inventaire Variable (VNIV)
Le terme «Valeur Nette d'Inventaire Variable», ou VNIV, désigne les fonds qui utilisent des modèles comptables de valorisation aux prix du marché ou par référence à un modèle (mark-to-market ou mark-to-model) pour évaluer leur actif.

Frais courants
Le pourcentage des frais courants est basé sur les dépenses des 12 derniers mois. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il comprend les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation. Il ne comprend pas les commissions de performance et les coûts de transactions de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie payés par le Compartiment lors de rachat ou de la vente de part/actions d'un autre organisme de placement collectif. Pour les fonds créés il y a moins de 12 mois, les frais futurs sont estimés.

SRI
L'indicateur synthétique de risque (Summary Risk Indicator, SRI), défini par la réglementation PRIIPs, est conçu pour montrer le risque relatif d'un produit, en utilisant une combinaison de mesures du risque de marché et de crédit.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG).

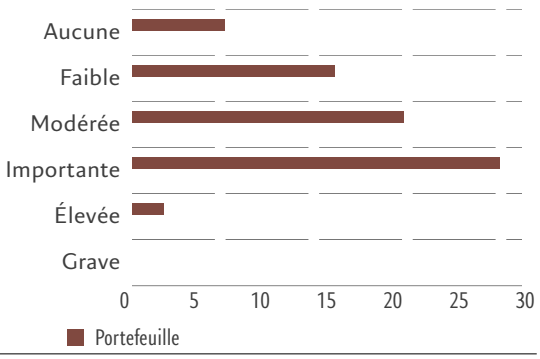
Gouvernance d'entreprise (en poids, en %)



Sans objet: portefeuille 25%
Non couvert: portefeuille 23%

«Sans objet» correspond aux émetteurs d'obligations du marché au comptant, souveraines et quasi-souveraines. «Non couvert» correspond aux titres ou dérivés à ligne unique pour lesquels il n'y a pas de données disponibles. Les calculs excluent les positions à découvert.
Source: Pictet Asset Management, ISS, février 2024
Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Événements controversés (en poids, en %)



Sans objet: portefeuille 25%
Non couvert: portefeuille 1%

«Sans objet» correspond aux émetteurs d'obligations du marché au comptant, souveraines et quasi-souveraines. «Non couvert» correspond aux titres ou dérivés à ligne unique pour lesquels il n'y a pas de données disponibles. Les calculs excluent les positions à découvert.
Source: Pictet Asset Management, Sustainalytics, février 2024
Veuillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Activités controversées (moyenne pondérée des revenus de la société)

	PORTEFEUILLE
Combustibles fossiles et énergie nucléaire	0.19
Armes	0.01
Autre activités controversées	0.02

Sans objet: portefeuille 25%
Non couvert: portefeuille 1%

«Sans objet» correspond aux émetteurs d'obligations du marché au comptant, souveraines et quasi-souveraines. «Non couvert» correspond aux titres ou dérivés à ligne unique pour lesquels il n'y a pas de données disponibles. Les calculs excluent les positions à découvert.
Source: Pictet Asset Management, Sustainalytics, février 2024

Ce compartiment

	OUI	NON
Conforme ou équivalent à l'article SFDR8 du SFDR[1]	✓	
Intègre des facteurs ESG et des risques en matière de durabilité sur la base de recherches propriétaires et de recherches de tiers afin d'évaluer les risques et opportunités d'investissement	✓	
A un objectif d'investissement durable		✓
Promeut des caractéristiques environnementales et sociales	✓	
Évalue les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés	✓	
Promeut l'engagement	✓	
Exerce des droits de vote		✓
Prend en compte et, dans la mesure du possible, atténue les effets négatifs de ses investissements sur la société et l'environnement	✓	
Exclut les armes controversées et l'extraction du charbon thermique[2/3]	✓	
Exclut la production d'électricité thermique au charbon, l'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles, les armements conventionnels et les armes légères, la production de tabac, la production de divertissements pour adultes et les opérations de jeu d'argent et de hasard[3]	✓	
Exclut la production de pétrole et de gaz conventionnels, la production d'électricité nucléaire, les produits et services fournis dans le cadre de contrats avec les forces armées liés aux armes, le développement/la culture d'organismes génétiquement modifiés, les pesticides[3]	✓	
Exclut les sociétés qui contreviennent gravement aux normes internationales, et notamment au Pacte mondial des Nations Unies sur les droits humains, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption	✓	
Dispose de lignes directrices dans les domaines des méthodologies ESG, ainsi que de l'origine et du traitement des données, et surveille le respect des éléments impératifs du fonds	✓	
Dotée d'un indice ESG spécifique		✓

La décision d'investir dans ce fonds doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds promu comme décrit au présent prospectus ou dans les informations qui seront communiquées aux investisseurs.

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). (2) Pour les stratégies passives, des exclusions sont appliquées dans la mesure où la structure, les déviations de pondération, la volatilité et la performance du portefeuille ne sont pas sensiblement affectés. (3) Pour plus d'informations sur le seuil de revenu appliqué aux exclusions, veuillez vous référer à la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management. Pictet Asset Management conserve la pleine discrétion sur la mise en œuvre des critères d'exclusion et se réserve le droit de déroger aux informations émanant de tiers au cas par cas.

GLOSSAIRE ESG

Événements controversés
Les événements controversés comprennent les incidents de pollution, les accidents d'employés, les violations des droits humains, les questions liées aux produits et les manquements à la déontologie. Les événements sont notés en fonction de leur gravité et de leur caractère récurrent, du secteur et de la réaction de la société et sont évalués de nul à grave. Nul : Aucune implication dans aucune controverse pertinente; Faible : La controverse a une faible incidence environnementale et sociale, présentant des risques négligeables pour la société; Modéré : La controverse a une incidence environnementale et sociale modérée, présentant des risques minimes pour la société; Significatif : La controverse a une incidence environnementale et sociale significative, présentant des risques modérés pour la société; Élevé : La controverse a une incidence environnementale et sociale élevée, présentant des risques significatifs pour la société. Grave : La controverse a une grave incidence environnementale et sociale, présentant des risques majeurs pour la société. Les événements controversés sont basés sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue.

Activités controversées (revenus pondérés de la société)
Les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire comprennent l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité, la production et l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction de pétrole bitumineux, l'exploitation pétrolière et gazière offshore en Arctique et la production d'électricité nucléaire.
Les armes comprennent les contrats militaires (armes et services liés aux armes), les armes de petit calibre pour les clients civils (armes d'assaut/autres), les armes de petit calibre pour les clients militaires/maintien de l'ordre, et les composants clés des armes de petit calibre.
D'autres activités controversées comprennent la production de tabac, la production de divertissement pour adultes, l'exploitation de jeux d'argent, le développement ou la culture d'OGM, la production ou la vente au détail de pesticides. L'exposition est basée sur des données de tiers et peut ne pas refléter notre point de vue interne.

Gouvernance d'entreprise
L'analyse de la gouvernance d'entreprise repose sur quatre piliers : la structure du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires et les pratiques d'audit. Les critères d'évaluation reflètent les meilleures pratiques régionales. Les scores déciles indiquent le rang relatif par pays ou région et sont regroupés en trois catégories : Solide (scores décile 1 à 3), Moyen (scores décile 4 à 7) et Faible (scores décile 8 à 10). Les catégories sont basées sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue.

Classification SFDR
Article 9 : investissements qui ciblent des activités économiques durables sur le plan environnemental et/ou social, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Article 8 : investissements qui promeuvent les caractéristiques environnementales et/ou sociales et peuvent en partie viser des investissements durables, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Article 6 : investissements qui intègrent les facteurs ESG dans leur processus décisionnel afin d'améliorer leur profil risque-rendement. Les portefeuilles peuvent investir dans des titres

présentant des risques élevés en matière de durabilité.

Société de Gestion

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
www.assetmanagement.pictet

Informations importantes

Aux fins du présent document à caractère commercial, «le Fonds» désigne le compartiment ou le fonds auquel il est fait référence en haut de la page 1, et «l'action» désigne soit «la part» soit «l'action» selon la forme juridique du fonds. Le fonds promu porte sur l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel que l'immeuble ou les actions d'une entreprise, ceux-ci n'étant que les actifs sous-jacents détenus par le fonds. Ce document à caractère commercial est édité par la Société de Gestion du Fonds, Pictet Asset Management (Europe) S.A., une société agréée et réglementée par Autorité luxembourgeoise de réglementation, «Commission de Surveillance du Secteur Financiers». Il n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par des personnes physiques ou des entités citoyennes ou résidentes d'un lieu, d'un Etat, d'un pays ou d'une juridiction (ou y domiciliées) dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Les informations et données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire (à) des titres ou d'autres instruments ou services financiers. Elles ne peuvent servir de base à une souscription et ne font pas partie d'un contrat. L'investisseur est invité à lire la version la plus récente du prospectus du fonds, les Informations précontractuelles le cas échéant, le Document d'informations clés, et les rapports annuel et semestriel avant d'investir. Ces documents sont disponibles sans frais en anglais sur www.assetmanagement.pictet ou en version papier auprès de Pictet Asset Management (Europe) S.A., 6B, rue du Fort Niedergruenewald, L-2226 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, ou dans les locaux de l'agent local du Fonds, du distributeur ou de l'agent centralisateur, le cas échéant. Le DIC est également disponible dans la langue locale de chaque pays dans lequel le compartiment est enregistré. Il est possible que le prospectus et les rapports annuel et semestriel soient disponibles dans d'autres langues; veuillez consulter le site web pour connaître les autres langues disponibles. Seule la dernière version en date de ces documents doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions d'investissement. La synthèse des droits des investisseurs (en anglais et dans les différentes langues de notre site web) est disponible ici et sur www.assetmanagement.pictet au chapitre «Ressources», en bas de la page. La liste des pays dans lesquels le Fonds est enregistré est disponible à tout moment auprès de Pictet Asset Management (Europe) S.A., qui peut décider de mettre fin aux accords conclus en vue de la commercialisation du Fonds ou des compartiments du Fonds dans n'importe quel pays. En Suisse, l'agent représentant est Pictet Asset Management S.A. et l'agent payeur est Banque Pictet & Cie S.A. Pictet Asset Management (Europe) S.A. n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les titres auxquels il est fait référence dans le présent document conviennent à un investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cet investissement lui convient compte tenu de ses connaissances et de son expérience dans le domaine de la finance, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière, ou d'obtenir le conseil spécifique d'un professionnel du secteur. Les dix principales positions ne représentent pas le portefeuille dans son ensemble. Il n'existe aucune garantie que ces titres seront détenus à l'avenir et vous ne devez pas partir du principe que l'investissement dans les titres énumérés a été, ou sera rentable. Les références à un classement, une notation ou une récompense ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour les classes d'actions couvertes, seule la devise de consolidation du compartiment est couverte dans la devise de libellé de la classe d'actions. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister. Des VNI relatives à des dates auxquelles des actions ne sont pas émises ou rachetées («VNI non traitables») dans votre pays peuvent être publiées ici. Elles ne peuvent servir qu'à des fins de calculs et mesures statistiques de performance ou de calculs de commissions et ne peuvent en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat. Les performances sont indiquées sur la base de la VNI par action de la classe d'actions (dans la devise de la classe d'actions), avec dividendes réinvestis (pour les classes d'actions de distribution), frais courants actuels inclus, mais hors commissions de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur. L'inflation n'a pas été prise en compte. À titre d'exemple de calcul de la commission de souscription, si un investisseur investit EUR 1 000 dans un fonds assorti d'une commission de souscription de 5%, il devra verser à son intermédiaire financier des frais de souscription à hauteur EUR 47,62. Par conséquent, la valeur des actions souscrites sera en réalité de EUR 952,38 EUR. De surcroît, d'éventuels frais de tenue de compte (appliqués par la banque dépositaire) sont susceptibles d'éroder les performances. Les indices ne comprennent pas les commissions ou charges d'exploitation et ne peuvent faire l'objet d'aucun investissement.

La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds promu décrits dans son prospectus, ou dans les informations à communiquer aux investisseurs.

Pictet Asset Management garde tout pouvoir discrétionnaire sur l'application des critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter des informations fournies par des tiers au cas par cas. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure où la structure du portefeuille, les écarts de pondération, la volatilité et la performance ne sont pas affectés de manière significative.

Le fonds du marché monétaire (« FMM ») n'est pas un véhicule d'investissement garanti. L'investissement dans un FMM diffère d'un investissement en dépôts, notamment par le fait que le montant principal investi dans un FMM est susceptible de fluctuer. Le Fonds ne fait pas appel à un soutien extérieur pour garantir la liquidité du FMM ou pour stabiliser la VNI par part ou action, et le risque de perte du principal est supporté par l'investisseur.
La notation du Fonds a été sollicitée ou financée par le FMM ou par le gestionnaire du FMM.
Le FMM applique la dérogation permettant d'investir plus de 5% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis par le même organisme. Il est autorisé à investir jusqu'à 100% de ses actifs, dans le respect du principe de répartition des risques, dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis séparément ou de manière solidaire par l'UE, les administrations nationales, régionales et locales des Etats membres de l'UE ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le Mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers, le Fonds du marché monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux ou toute autre institution financière internationale ou autre organisation internationale concernée à laquelle appartiennent un ou plusieurs Etats membres de l'Union.
Source: FTSE Fixed Income LLC («FTSE FI») © FTSE FI2024. «FTSE®» est une marque commerciale des sociétés du London Stock Exchange Group est est utilisé par FTSE FI sous licence. Tous les droits sur les indices FTSE FI appartiennent à FTSE FI et/ou à ses donneurs de licences tiers. FTSE FI et se donneurs de licences rejettent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions éventuelles des indices FTSE FI ou des données sous-jacentes, et aucune partie ne peut se fier aux indices FTSE FI ou aux données sous-jacentes contenues dans la présente communication. Aucune distribution des données FTSE FI n'est autorisée sans le consentement écrit explicite de FTSE FI. FTSE FI ne promeut, parraine ni n'avalise le contenu de la présente communication.
Pour Singapour : l'investissement faisant l'objet du présent document n'est pas autorisé ni reconnu par la Monetary Authority of Singapore et n'est pas autorisé à la vente aux particuliers. Le présent document n'est pas un prospectus au sens du Securities and Futures Act. En conséquence, la responsabilité réglementaire au titre de cette loi relative au contenu des prospectus n'est pas d'application. Il vous est recommandé d'évaluer avec soin l'adéquation de l'investissement pour ce qui vous concerne. Il est possible que la vente d'actions des fonds Pictet soit restreinte dans certaines juridictions. En particulier, les actions ne peuvent pas être proposées ni vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ni à des Personnes des Etats-Unis, tel que décrit plus en détail dans le Prospectus du Fonds. Des informations plus détaillées sont disponibles auprès du distributeur du Fonds.

Bureau au Royaume-Uni: Pictet Asset Management Ltd, Moor House, Level 11 120 London Wall London EC2Y 5ET Royame-Uni. Agréé et réglementé par la Financial Conduct Authority. Enregistré en Angleterre sous le numéro Nº 181966.

©2024 Pictet

Aucune partie du présent document ne peut être reproduite ou redistribuée sans l'accord écrit préalable de Pictet Asset Management.